Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_03-DE

Délibération n°2025-11-03

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
18/11/2025
Date d'affichage :
18/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 novembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD) et Carine GLAIS (donne procuration à Magalie GUIMARD)

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT DE BOIS GRANULES

La Ville de Ploufragan propose de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments. Ce groupement, ouvert aux personnes morales de droit public et privé a pour objectifs :

- de mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- de faciliter et sécuriser pour les membres du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- de contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, la ville de Ploufragan assurera la coordination du groupement. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois pour la chaudière bois de la salle Plein Ciel, il est proposé d'approuver le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois
- d'accepter l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe
- d'autoriser le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution

Le Maire,
Gaël LE NOANE

Le secrétaire,
Hervé LANOE